

FEDERATION LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des poissonniers
75018 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018



2, Rue Mahatma Gandhi
13090 AIX-EN-PROVENCE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

FEDERATION LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des poissonniers
75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

FEDERATION LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des poissonniers
75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Au Conseil Fédéral de l'association FEDERATION LEO LAGRANGE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil Fédéral, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION LEO LAGRANGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier, et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 14 juin 2019



ACN AUDIT,
Alain CERAULO
Commissaire aux Comptes associé

FEDERATION LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des poissonniers
75018 PARIS

ANNEXE AUX RAPPORTS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Bilan actif association

Déclaration au 31/12/2018

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de R&D				
Cessions, brevets droits similaires	53 914	51 631	2 282	3 921
Fonds commercial (1)				
Autres immo. incorpo.	405 537		405 537	113 400
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	771 096	475 229	295 867	341 651
Installations tech., outillage	6 021	6 021		
Autres immo. corpo.	1 439 599	1 076 418	363 181	508 662
Immo. en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Particip. mise en équivalence				
Autres particip.	57 000		57 000	57 000
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immo.	222 794		222 794	228 342
Prêts	643 424		643 424	703 208
Autres immo. financières	110 371	108 921	1 450	9 688
ACTIF IMMOBILISE	3 709 755	1 718 220	1 991 535	1 965 872
Comptes de liaison				
STOCKS				
Matières premières, approv.				
En cours de prod. blens				
En cours de prod. services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avces acomptes versés sur comm.	19 177		19 177	3 292
CREANCES (3)				
Usagers et comptes rattachés	1 472 812	476 697	996 115	1 530 217
Autres créances	5 440 665	1 643 016	3 797 648	3 882 620
DIVERS (3)				
V.M.P.				
Disponibilités	3 834 303		3 834 303	4 182 652
COMPTES DE REGULARISATION (3)				
Charges constatées d'avance	107 668		107 668	59 102
ACTIF CIRCULANT	10 874 624	2 119 714	8 754 910	9 657 884
Charges à répartir sur plus. ex.				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	14 584 379	3 837 934	10 746 445	11 623 755
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser			Dons nat. restant vendre	
accepté par organe compétent	Autor.Orga. Tut.			
(1) Dont droit au bail	(2) dont -1 an		(3) dont +1an	
Clause réserve proplmmo.	Stock		Créances	

Bilan passif association

Déclaration au 31/12/2018

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Fonds Asso. ss. droits reprise	1 051 579	1 051 579
Dont Apports		
Legs, donations ac controp. actif Immos.	788 069	788 069
Primes d'émission, fusion, apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	147 285	147 285
Réserves réglementées		
Autres réserves	93 186	93 186
Report à nouveau	1 714 795	1 435 797
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	307 494	278 998
Fonds Asso. ac. droits reprise		
Dont Apports		
Legs, donations		
Subventions affectées		
Résultats ss. contrôle tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement	49 930	63 629
Provisions réglementées		
Droits propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	3 364 269	3 070 474
Comptes de liaison		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	405 060	1 227 086
Provisions pour charges	2 234 090	1 657 505
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 477 385	1 626 248
Emprunts et dettes financières divers (3)	601 846	594 114
Avances Accomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	936 445	898 202
Dettes fiscales et sociales	729 699	651 288
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	95 057	95 057
Autres dettes	696 197	1 654 797
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (1)	206 397	148 984
DETTES	7 382 177	8 553 281
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 746 445	11 623 755
(1) Dont à -1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)	3 492 193	
(1) Dont à +1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)	1 250 572	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de résultat association

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 204 888		3 204 888	5 350 777
MONTANT NET PRODUITS EXPLOIT.	3 204 888		3 204 888	5 350 777
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 177 036	1 362 821
Reprises sur Ammo., provisions, transferts de charges			1 871 659	950 772
Collectes			246 439	165 160
Cotisations			3 662 937	2 081 759
Autres produits			631	466 584
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			10 163 591	10 377 873
Achats de marchandises (avec droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				2 432
Achats de matières premières, autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (2)			2 710 416	3 992 978
Impôts, taxes et versements assimilés			342 685	309 093
Salaires et traitements			2 948 561	2 690 881
Charges sociales			1 362 658	1 279 139
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			216 712	231 128
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			862 015	244 846
Pour risque et ch. Dot. aux prov.			1 022 091	600 625
Autres charges			572 450	737 956
CHARGES D'EXPLOITATION (3)			10 037 588	10 089 076
RESULTAT D'EXPLOITATION			126 003	288 797
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (4)			1	1
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo. (4)			4 298	3 700
Autres intérêts et produits assimilés (4)				
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges			10 400	8 083
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de V.M.P.				
PRODUITS FINANCIERS			14 698	11 783
Dotations financières amortissements, provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)			32 620	33 228
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de V.M.P.				
CHARGES FINANCIERES			32 620	33 228
RESULTAT FINANCIER			-17 922	-21 445
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			108 081	267 352

Compte de résultat (suite) association

Déclaration au 31/12/2018

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	191 886	7 302
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23 699	13 699
Reprises sur provisions, transferts de charges	963 319	400 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 178 904	421 001
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	141 587	5 189
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	837 531	403 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	979 119	408 189
RESULTAT EXCEPTIONNEL	199 785	12 812
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagement à réaliser sur ressources affectées		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	372	1 165
TOTAL DES PRODUITS	11 357 193	10 810 657
TOTAL DES CHARGES	11 049 699	10 531 659
EXCEDENT OU DEFICIT	307 494	278 998
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevances sur crédit-bail mobilier		
Dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des entreprises liées		
(5) Dont intérêts concernant des entreprises liées		
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		

Annexes

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31/12/2018 sont :

Total du bilan : 10 746 445 €
Total des charges : 11 049 699 €
Total des produits : 11 357 193 €
Variation des fonds dédiés : 0.00 €

Résultat de l'exercice : 307 494 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le **25 mai 2019**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été élaborés dans le respect selon le règlement n°2018-07 du 10 décembre 2018 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels applicable à la clôture de l'exercice.

Les principales modifications et ajouts du plan comptable associatif par rapport au PCG concernent :

- Le "projet associatif", notion élargie, et les "fonds dédiés", destinés à identifier et suivre les ressources affectées non encore utilisées à la fin de l'exercice.
- La notion de résultat comptable avec une distinction entre résultat définitivement acquis et résultat pouvant être repris par un tiers financeur
- Les apports sans ou avec droit de reprise
- Les subventions de fonctionnement et conventions de financement, leur traitement en fonction du caractère définitif de leur attribution, et de leur utilisation
- Le suivi des ressources affectées provenant de la générosité du public
- Les legs et donations en distinguant le traitement à opérer en fonction de leur utilisation et leur affectation
- La comptabilisation des ressources en nature
- L'information sur les contributions volontaires dans l'annexe ou dans les comptes au pied du résultat.

Les modifications de comptes liées à l'évolution du PCG ont été intégrées dans le plan de compte proposé.

S'agissant d'actualisation de caractère obligatoire du PCG, elles s'imposent aux associations tenues d'appliquer le plan comptable associatif, celui-ci étant une adaptation du PCG.

Règles et méthodes comptables

A noter :

1. Le règlement CRC 2004-6 du 23 novembre 2004, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a supprimé des charges à répartir : les charges différées, les frais d'acquisitions d'immobilisations et les charges à étaler.
2. Pour les exercices ouverts depuis le 1er janvier 2005, les termes "provisions pour dépréciations" sont remplacés par "dépréciation". Cette modification terminologique ne concerne que les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (Regl CRC 2002-10 du 12-12-2002 pris sur avis CNC 2002-07 du 27-6-2002).
3. Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, des modifications interviennent au niveau de l'intitulé de certains comptes. Elles proviennent de l'actualisation du PCG (règlement CRC 2005-9, homologué par arrêté du 26-12-05, JO du 3-1-06).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

L'association applique le règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations

- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations
- sont inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Licences et Logiciels	5 à 7 ans
Achats Lits	
Constructions	
- Gros Œuvre	50 ans
- Façades et étanchéité	40 ans
- Agencement Gros Œuvre	20 ans
Agencements et Aménagements des constructions	10 ans
Installations Générales et Techniques	3 à 20 ans
Matériel et outillage	3 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Matériel informatique fixe	
- Unité centrale, Micro informatique	3 ans
- Périphériques (imprimante, scanner,...)	5 ans
Matériel informatique portable	2 ans
Informatique réseau	7 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Non significatif

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de certaines créances est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions règlementées figurant au bilan comprennent

NEANT

Subvention d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont inscrites en produit de l'exercice, alors que les subventions d'équipement (ou d'investissement) sont comptabilisées au passif du bilan et donnent lieu à amortissement sur la même durée que les biens qu'elles ont servis à financer lorsqu'il s'agit de subventions non renouvelables affectés à des biens renouvelables.

Dans les autres cas, elles sont inscrites directement en fonds de dotation dans le plan d'amortissement.

Les interventions des bénévoles ne donnent pas lieu à valorisation.

Indemnités de fin de carrière (IFC)

En application de l'article 123-13 du code de commerce, les engagements de l'association en matière d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel sont inscrits au bilan.

Les droits ainsi calculés seront réévalués en fonction de la probabilité pour l'entreprise de verser ces droits puis majorés des charges patronales dans le cadre d'un départ volontaire du salarié ou majorés de la contribution patronale instituée par la LFSS 2008 en cas de mise à la retraite à 65 ans par l'employeur.

Enfin, le montant ainsi déterminé sera actualisé.

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS n° 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme américaine).

Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC, sous réserve du fait que seules les personnes ayant atteint ou dépassé 50 ans dans l'exercice sont prises en compte dans le calcul.

CITS

Depuis le 1er janvier 2017, un crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS) a été instauré pour les associations redevables de la taxe sur les salaires. Ce dispositif est codifié par l'article 88 de la loi de finances pour 2017 et modifie le code général des impôts à l'article 231 A.

Le CITS est calculé sur les rémunérations comprises dans l'assiette de la taxe sur les salaires, n'excédant pas 2,5 fois le Smic calculé pour un an sur la base de la durée légale du travail.

Le taux du CITS est de 4 % en 2018. Le montant obtenu devra être diminué du montant de l'abattement défini à l'article 1679 A, soit 20.507 euros pour 2018 (20.304 euros en 2017).

L'abattement est diminué du crédit d'impôt puisqu'il a déjà été pris en compte dans le paiement de la taxe sur les salaires. Pour l'année 2018, le montant du CITS s'est élevé à : 12 386.02 €

La Fédération Leo Lagrange a poursuivi sa politique de provisionnement des créances moyens et longs termes de la communauté, en particulier :

- INSTEP Ile de France
- PREFACE
- APESSA

Les cotisations complémentaires au titre du FMS a permis d'accompagner le développement ou renforcer la structure financière des associations.

Elles ont été consenties sous différentes formes :

- Subvention de fonctionnement :
 - APESSA : 200 000 €
 - Fondation France Libertés pour soutenir le projet Kurdistan 40 000 €
- Apport en fonds associatif avec droit de reprise :
 - APESSA : 82 000 €
 - PREFACE : 250 000 €
- Subvention de 81 000 € pour la Fédération Léo Lagrange pour couvrir tout ou partie des frais suivants :
 - Etude fiscale : 42 000 €
 - Dossier d'acquisition : 18 000 €
 - Equipement visio conférence : 21 000 €
- La Fédération Léo Lagrange a fait un don de 250 000 € au profit du Fonds de dotation Léo Lagrange
- La Fédération Léo Lagrange a octroyé des avances de trésorerie ou en comptes courants pour un montant total de 422 000 € au bénéfice des structures suivantes :
 - MPS Formation : 75 000 €
 - A2F : 50 000 € rembourséeen 11 et 12/2018
 - UNSLL : 60 000 € rembourséeen 11 et 12/2018
 - INSTEP IDF : 40 000 €
 - INSTEP Midi-Pyrénées : 197 000 €

D'autres subventions ont été accordées :

- Les Petits Citoyens, au titre de l'édition d'un livret et d'élaboration d'outils pédagogiques.	50 000 €
- Les Petits Citoyens, au titre de l'édition d'un livret "et si on s'parlait" dédié aux vacances	20 000 €
- Pour le développement des activités enfance 2018, les subventions suivantes ont été accordées :	
- Leo Lagrange Centre Est :	15 000 €
- Léo Lagrange Sud-Ouest :	15 000 €
- Léo Lagrange Nord / Ile de France :	15 000 €
- Léo Lagrange Méditerranée :	15 000 €
- Léo Lagrange Ouest :	15 000 €
- Pour la gestion en région des services civiques :	
- Leo Lagrange Centre Est :	13 730 €
- Léo Lagrange Sud-Ouest :	12 403 €
- Léo Lagrange Nord / Ile de France :	9 525 €
- Léo Lagrange Méditerranée :	3 439 €
- Léo Lagrange Ouest :	8 125 €

Des reversements d'adhésions ont été faites au titre de soutien à un programme Léo Lagrange par les adhérents :

- UNSLL :	1 923 €
- ALLDC :	3 845 €
- Les Petits Citoyens :	2 591 €

La Fédération Léo Lagrange a consenti à un abandon de créance au profit de Léo Lagrange Méditerranée pour un montant de 836 146,09 €.

La Fédération a appelé une cotisation exceptionnelle auprès de Léo Lagrange Centre Est suite à la vente du site des Karellis pour 150.000 €

Conformément à la lettre de mission du Président de la Fédération Léo Lagrange, Monsieur Michel Joli, Administrateur de la Fédération Léo Lagrange, a facturé une vacation de 9 940 €.

Tableau de suivi des fonds associatifs et des fonds dédiés

Rubriques	Debut d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subv. d'investissements non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	263 511			263 511
- Legs et donat. avec contrepartie d'actifs immo.	747 055			747 055
- Legs				
- Subv. d'investis. affectées à des biens renouv.	41 014			41 014
Ecart de rééval. sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles	147 285			147 285
Réserves réglementées				
Autres réserves	93 186			93 186
Report à nouveau	1 435 797	278 998		1 714 795
Résultat de l'exercice	278 998	307 494	278 998	307 494
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subv. d'investis. sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle de tiers financiers				
Ecart de rééval. sur des biens avec droit de reprise				
Subv. d'investis. sur biens non renouvelables	63 629		13 699	49 930
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL GENERAL	3 070 474	586 492	292 697	3 364 269

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	166 116		293 334
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre	475 166		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	321 960		1 908
Install. techniques, matériel et outillage ind.	6 021		
Installations générales, agenc., aménag.	1 049 560		7 664
Matériel de transport	7 087		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	366 909		14 424
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 226 704		23 996
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	57 000		
Autres titres immobilisés	228 342		1
Prêts et autres immobilisations financières	832 217		34 420
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 117 559		34 420
TOTAL GENERAL	3 510 379		351 751

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			459 450	
Terrains				
Constructions sur sol propre		23 630	451 537	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.		4 309	319 559	
Installations techn., matériel et outillages ind.			6 021	
Installations générales, agencements divers			1 057 224	
Matériel de transport		4 990	2 097	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		1 056	380 277	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		33 984	2 216 716	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			57 000	
Autres titres immobilisés		5 548	222 794	
Prêts et autres immobilisations financières		112 842	753 795	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		118 390	1 033 589	
TOTAL GENERAL		152 375	3 709 755	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	48 795	2 836		51 631
Terrains				
Constructions sur sol propre	265 279	16 860	23 630	258 510
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	190 196	30 832	4 309	216 719
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 021			6 021
Installations générales, agenc. et aménag. divers	634 515	105 147		739 662
Matériel de transport	5 139	424	3 605	1 958
Matériel de bureau et informatique, mobilier	263 720	60 612	1 056	323 277
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 364 871	213 876	32 599	1 546 148
TOTAL GENERAL	1 413 666	216 712	32 599	1 597 779

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	1 227 086	280 725	1 102 752	405 060
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer	1 130 038	91 524	168 939	1 052 623
Autres provisions pour risques et charges	527 467	654 000		1 181 467
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	2 884 591	1 026 249	1 271 691	2 639 150
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles	11 521			11 521
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières	119 321		10 400	108 921
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	1 523 980	45 015	1 092 298	476 697
Autres dépréciations	998 358	817 000	172 342	1 643 016
DEPRECIATIONS	2 653 180	862 015	1 275 040	2 240 155
TOTAL GENERAL	5 537 771	1 888 265	2 546 730	4 879 305
Dotations et reprises d'exploitation		1 888 265	1 573 012	
Dotations et reprises financières			10 400	
Dotations et reprises exceptionnelles			963 319	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES		Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	
Créances rattachées à des participations					
Prêts		643 424	50 415	593 009	
Autres immobilisations financières		110 371	10 250	100 121	
Clients douteux ou litigieux		476 697	37 592	439 105	
Autres créances clients		996 115	996 115		
Créance représentative de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés		134 646	134 646		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		56	56		
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices					
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée					
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés		17 376	17 376		
Etat, autres collectivités : créances diverses		53 099	53 099		
Groupe et associés		1 466 924	1 466 924		
Débiteurs divers		3 768 563	3 768 563		
Charges constatées d'avance		107 668	107 668		
	TOTAL GENERAL	7 774 939	6 642 704	1 132 235	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice		12 420			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice		80 934			
Prêts et avances consentis aux associés					
ETAT DES DETTES		Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine					
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine		1 477 123	226 551	844 995	405 577
Emprunts et dettes financières divers		601 846	601 846		
Fournisseurs et comptes rattachés		936 445	936 445		
Personnel et comptes rattachés		280 425	280 425		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		273 199	273 199		
Etat : impôt sur les bénéfices		372	372		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée					
Etat : obligations cautionnées					
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		175 702	175 702		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		95 057	95 057		
Groupe et associés					
Autres dettes		696 197	696 197		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		206 397	206 397		
TOTAL GENERAL		4 742 765	3 492 193	844 995	405 577
Emprunts souscrits en cours d'exercice		14 978			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		156 240			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés					

Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017
CHARGES A PAYER			
16880000	INTERETS COURUS EMPRUNT	14 978,10	7 246,32
40810000	FRS ACHATS BIENS OU	163 461,82	62 099,71
40810800	FRS FNP COMM CONSO		1 000,00
4081080C	FRS FNP COMM CONSO	22 119,10	
41980000	USAGERS AAE	4 438,99	
41980800	CLIENTS CONSO AAE	2 463,85	
46860000	CHARGES ? PAYER	43 289,06	98 412,38
46860800	Charges Ó payer communautÚ		259 887,00
4686080C	Charges Ó payer communautÚ	198 658,00	
42820000	D'TTES PROVIS CONGES PA	192 605,51	203 750,02
42860000	PERSONNEL CAP	70 222,54	
43820000	CHARGES SOC CONGES ? PA	84 746,41	89 650,01
43860000	AUTRES CHARGES SOC PAY	9 176,64	
44820000	CHARGES FISCALES CONGES	25 038,70	26 487,48
44860000	AUTRES CHARGES A PAYER	860,57	
TOTAL CHARGES A PAYER		832 059,29	748 532,92

Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS A RECEVOIR			
41810000	USAGERS FAE	18 487,99	-271,36
41810800	USAGERS FAE COMM CONSO	1 529,39	
4181081D	FAE COMPTES GROUPE	29 533,66	
4098080D	R.R.R. A OBTENIR/AV NON RECUS COMM	48,80	
42870000	PERSONNEL PROD A RECEVOI	39 882,73	2 380,62
45588800	FLL ETR COMPTE COURANT		2 182 523,86
45588810	FLL ETR COMPTES COURANTS / APESSA		160 000,00
46870000	PROD ? RECEVOIR	59 710,54	2 229,20
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		149 193,11	2 346 862,32

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
48600000	CHARGES CONSTATEE D'AVAN	107 667,60	59 101,95
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		107 667,60	59 101,95
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
48700000	PROD CONST D AVANCE	-206 397,39	-148 984,12
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-206 397,39	-148 984,12

Notre association adhère à l'unité économique de la Fédération Léo Lagrange, qui est le chef de file.

Cette unité regroupe les associations suivantes :

- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE CENTE EST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE MEDITERRANEE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE OUEST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE SUD OUEST
- SAS LLPE ALSACE LORRAINE
- SAS LLPE AURA NORD
- SAS LLPE AURA SUD
- SAS LLPE BFC
- SAS LLPE PAYS DE GEX
- l'Institut de formation IFRA
- l'Institut de formation A 2 F
- l'Institut de formation INSTEP IDF
- l'Institut de formation INSTEP MIDI-PYRENEES
- l'Institut de formation INFORIM
- PREFACE
- UNSLL
- ALLDC
- CAMPUS LEO LAGRANGE